

DEPARTEMENT DE L' AISNE
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Laon
Canton de Villeneuve-sur-Aisne
MAIRIE DE CONCEVREUX
✉ 9, rue du Doyenet
02160 -CONCEVREUX
☎ 03.23.20.73.15
mairie@concevreux.fr

Concevreux, le 13/04/2022

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Concevreux,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des produits phyto dans la commune ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. Vu la circulation dans la rue du Doyenet RD 22

Article 2. Vu la dangerosité qui empêche l'agent communal d'effectuer le désherbage en toute sécurité ;

Article 3. Il est décidé d'autoriser l'utilisation de produits phytosanitaires dans les rues mentionnées dans l'article 1 ;

Article 4. Mr le Commandant de gendarmerie et Mr le Maire seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Francis Marlier

